

La Brève

1. La légitime inquiétude des artisans
En bref
2. Communication - Conditions de travail -
Chiffres clés - Calendrier
3. Elections - Réforme de l'école
En bref
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°151 - 1^{er} mars 2005

En bref

INVENTAIRE DES
74 LISTES LABELLISEES UPA
POUR LES ELECTIONS AUX CMA

- 02 - Aisne
- 03 - Allier
- 04 - Alpes Hte Provence
- 05 - Hautes-Alpes
- 09 - Ariège
- 11 - Aude
- 12 - Aveyron
- 13 - Bouches-du-Rhône
- 16 - Charente
- 17- Charente Maritime
- 18 - Cher
- 19 - Corrèze
- 21 - Côte d'Or
- 22a - Côtes d'Armor-Dinan
- 22b - Côtes d'Armor-StBrieuc
- 23 - Creuse
- 24 - Dordogne
- 25 - Doubs
- 28 - Eure-et-Loir
- 29 - Finistère
- 30 - Gard
- 31 - Haute-Garonne
- 32 - Gers
- 33 - Gironde
- 34 - Hérault
- 35 - Ille-et-Vilaine
- 37 - Indre-et-Loire
- 38a - Isère-Grenoble
- 38b - Isère-Vienne
- 39 - Jura (suite en page 3)

DEVELOPPEMENT DES SERVICES A LA PERSONNE La légitime inquiétude des artisans

Le plan de développement des services à la personne présenté par Jean-Louis Borloo n'est-il pas de nature à concurrencer de nombreuses activités artisanales ? L'UPA demande des explications.

Coiffure, blanchisserie, jardinage, bricolage, déménagement..., la liste est longue des fameux "services à la personne" que le gouvernement souhaite développer au risque d'établir une concurrence déloyale vis à vis des artisans. La question est de savoir si le bénéfice des mesures envisagées sera réservé à certaines catégories d'entreprises et associations, ou si l'ensemble des intervenants bénéficiera des mêmes avantages. La réponse importe d'autant plus que le plan devrait être doté de 1,43 milliards d'euros sur quatre ans, qu'il ambitionne la création de 500 000 emplois en trois ans et qu'il prévoit notamment d'accorder un allègement de 15 points de charges patronales aux employeurs concernés. Après examen du sujet par le Conseil national, le Président de l'UPA a écrit au ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale afin de lui faire part de ces inquiétudes et de lui demander de lever les ambiguïtés actuelles. "Les artisans ne

comprendraient pas que les pouvoirs publics suscitent la création d'entreprises ou d'associations qui effectueraient les mêmes activités qu'eux mais dans des conditions plus favorables au regard du droit du travail, du droit de la sécurité sociale ou encore du droit fiscal" affirme notamment le courrier avant de conclure à la

nécessité d'associer étroitement l'UPA aux travaux qui seront engagés. Car il conviendra également de lever le voile sur l'instauration d'un chèque emploi service universel et sur l'éventuelle application de ce dispositif dans les entreprises artisanales. Hormis ces interrogations, l'UPA constate avec satisfaction



Jean-Louis Borloo, initiateur du plan de développement des services à la personne

qu'à travers ce plan, la baisse des charges sociales patronales est à nouveau reconnue comme étant le premier levier à actionner en vue de développer l'emploi. Les représentants de l'UPA ne manqueront pas de rappeler cette priorité lors de leur prochaine rencontre avec le nouveau ministre de l'Economie.

"Au 1er janvier 2004, l'artisanat regroupe près de trois millions d'actifs, dont 2,4 millions de salariés. En 7 ans, les entreprises artisanales ont créé près de 500 000 emplois nouveaux (salariés et non salariés), ce qui représente environ 25% de la création totale d'emplois en France, tous secteurs confondus.

Il ya 30 ans, une grande majorité des entreprises artisanales n'employait pas de salariés, hormis les apprentis. Aujourd'hui, 60% des entreprises artisanales emploient un ou plusieurs salariés.

En 10 ans, le nombre moyen de salariés par établissement (qui emploie au moins un salarié) est passé de 2,84 à 5 aujourd'hui."

Extrait du dossier de presse diffusé par le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat en janvier 2005, lors du Salon des entrepreneurs.

Calendrier

NEGOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES

La seconde réunion de négociation consacrée à la pénibilité au travail aura lieu le 23 mars 2005. Les rendez-vous relatifs à l'emploi des seniors ont été fixés aux 10 mars et 8 avril prochains.

Les discussions ayant trait aux "conventions de reclassement personnalisées" ont été fixées aux 7 et 21 mars 2005, tandis que la première réunion de négociation sur le Télétravail est attendue pour le 4 mai.



Dany Bourdeaux, membre du Conseil National et cheffe de la délégation de l'UPA dans ces négociations.

La première entreprise de France sur tous les fronts médiatiques

La promotion de l'artisanat ne marque pas de pause. Cette année 2005 se caractérisera d'abord par trois vagues successives de campagnes publicitaires à la télévision. Depuis le 10 février et jusqu'au 13 mars, les principales chaînes hertziennes diffusent alternativement les spots que l'on pourrait intituler "La salle de bains" et "Le dîner", en vue de valoriser le statut social de l'artisan. Un autre film, totalement nouveau celui-là est en préparation pour la mi-mai ; il aura pour but de révéler les atouts de l'artisanat en matière de formation. Le troisième volet, programmé pour l'automne, montrera la perspective de réussite professionnelle et d'épanouissement individuel qu'offre l'artisanat, pour les hommes comme pour les femmes. Sur les ondes radios, les messages de la "Première entreprise de France" seront résolument tournés vers les jeunes et seront fortement teintés d'humour. En effet, après avoir fait appel à Omar et Fred en 2003 puis à Eric et Ramzy en 2004, l'artisanat s'appuie en 2005 sur le comédien Gad Elmaleh pour établir un dialogue privilégié avec les jeunes. L'interprète du film "Chouchou" et auteur d'un nouveau

"One man show" est porteur de quatre messages, l'un évoquant la diversité des métiers de l'artisanat, l'autre soulignant les atouts de l'apprentissage, le troisième témoignant des nombreux emplois disponibles et le dernier soulignant la possibilité de devenir son propre patron. Les spots sont diffusés depuis le 26 février et jusqu'au 16 mars sur Europe 2, Fun

Radio, NRJ, Skyrock et les radio indépendantes. Une seconde diffusion est programmée pour le mois de novembre. Rappelons par ailleurs que la Semaine Nationale de l'Artisanat qui se déroulera cette année du 22 au 29 avril fera l'objet d'annonces sur l'offre d'avenir professionnel de l'artisanat dans la presse quotidienne et



hebdomadaire régionale ainsi que dans les journaux gratuits. Ajoutez à cela le parrainage désormais traditionnel de la météo en juillet sur France info et tout au long de l'année sur les France 3 régionales, ainsi que l'accompagnement des salons et de la tournée Artiscopes dans les collèges, et chacun admettra qu'il sera difficile en 2005 de résister aux charmes de la "Première entreprise de France".

CONDITIONS DE TRAVAIL

Premier round d'observation

La première réunion paritaire spécifiquement consacrée à la "pénibilité" au travail se déroulait le 23 février dernier. Les représentants de la délégation patronale ont d'abord rappelé l'objectif qu'ils assignent à cette négociation, à savoir poursuivre et amplifier les efforts engagés de longue date en vue d'améliorer les conditions de travail, se référant notamment aux accords signés sur cette question en 1975 et en 2000. A l'issue d'une première série d'échanges, trois points d'accord se sont dégagés : faire de l'amélioration des conditions de travail une "priorité prioritaire" ; dresser un état des lieux objectif de la situation des conditions

de travail en France ; faire réaliser cet état des lieux par un "regard extérieur". Dany Bourdeaux qui conduit la délégation de l'UPA dans cette négociation (photo ci-contre), a réaffirmé l'attachement des entreprises artisanales à la question de l'amélioration des conditions de travail, rappelant que bien souvent le chef d'entreprise est soumis aux mêmes risques que son ou ses salariés. La prochaine rencontre sera donc destinée à établir un état des lieux des conditions de travail, en présence éventuelle d'un intervenant extérieur choisi d'ici là par l'ensemble des partenaires.

1999 - 2005 : quelles évolutions ?

A l'heure où les derniers votants s'apprêtent à envoyer leurs bulletins de vote pour les élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat, il apparaît intéressant de jeter un rapide regard sur le passé afin de mieux se préparer à tirer les leçons du scrutin du 9 mars prochain. Le taux de participation d'abord. Qu'il s'agisse d'élections consulaires ou prud'homales, la faculté de mobiliser les électeurs n'a jamais beaucoup varié et demeure faible. Ainsi, 73% des électeurs concernés par les élections aux Chambres de métiers se sont abstenus en 1999. Et les résultats plus récents semblent confirmer une stagnation du taux de participation entre 25% et 30%. En 2002, 28,5% des employeurs ont participé aux élections prud'homales et à l'automne dernier, ils n'étaient que 26,6% à voter lors des élections aux Chambres de commerce et d'industrie. L'évolution en cinq années de la population artisanale ainsi que les changements intervenus en termes de mode de votation, suffiront-ils à vivifier la participation électorale ? L'UPA qui estime avoir oeuvré en ce sens, craint en revanche que le comportement de certaines listes concurrentes ait été de nature à décourager les artisans. En effet, certaines accusations simplistes, diffamantes, qualifiées d'ailleurs de

"néo-poujadistes" par le Conseil National de l'UPA, sont clairement de nature à taire les enjeux de ces élections et à ternir le système de représentation de l'artisanat dans son ensemble. Il ne faudra pas s'étonner dans ces conditions si les artisans et leurs conjoints se détournent massivement des urnes. Pour sa part, l'UPA s'est attachée dans cette campagne à mettre en évidence son action syndicale, à défendre son bilan, à présenter ses revendications pour l'avenir et à donner son opinion sur les missions des Chambres de métiers et de l'artisanat. Recueillera-t-elle les fruits de cette démarche constructive au détriment des listes qui se sont contentées de diaboliser l'UPA ? Rappelons juste qu'en 1999, alors que les adversaires de l'UPA avaient présenté un nombre nettement inférieur de listes, l'UPA avait totalisé 3058 sièges, contre 349 à la FFB, 78 au CIDUNATI et 68 "autres". Ces résultats avaient conduit à l'élection de 72 présidents de Chambres directement issus d'une liste labellisée par l'UPA, auxquels s'étaient ajoutés 23 présidents issus de l'une des trois confédérations membres de l'UPA, soit un total de 95 présidences UPA, 3 présidences FFB et 2 présidences "Divers" sur 100 Chambres de métiers métropolitaines.

INVENTAIRE DES 74 LISTES LABELLISEES UPA (suite de la page 1)

- 40 - Landes
- 41 - Loir-et-Cher
- 42a Loire
- 42b - Loire (St-Etienne)
- 44 - Loire-Atlantique
- 45 - Loiret
- 46 - Lot
- 47 - Lot-et-Garonne
- 48 - Lozère
- 49 - Maine-et-Loire
- 51 - Marne
- 53 - Mayenne
- 54 - Meurthe-et-Moselle
- 55 - Meuse
- 56 - Morbihan
- 58 - Nièvre
- 59 - Nord
- 62 - Pas de Calais
- 63 - Puy-de-Dôme
- 65 - Hautes-Pyrénées
- 66 - Pyrénées Orientales
- 67 - Bas-Rhin (droit local)
- 68 - Haut-Rhin (droit local)
- 68 - Haut-Rhin (droit local)
- 69 - Rhône
- 70 - Haute-Saône
- 71 - Saône-et-Loire
- 72 - Sarthe
- 73 - Savoie
- 75 - Paris
- 76 - Seine-Maritime
- 77 - Seine-et-Marne -Meaux
- 77 - Seine-et-Marne -Montereau
- 78 - Yvelines
- 79 - Deux-Sèvres
- 81 - Tarn
- 83 - Var
- 84 - Vaucluse
- 85 - Vendée
- 86 - Vienne
- 87 - Haute-Vienne
- 88 - Vosges
- 89 - Yonne
- 90 - Territoire de Belfort
- 92 - Hauts de Seine
- 93 - Seine-Saint-Denis
- 94 - Val-de-Marne
- 95 - Val d'Oise

REFORME DE L'ECOLE

Les amendements de l'UPA à l'honneur

Dans le projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école adopté le 1er mars par les députés, figuraient deux dispositions directement inspirées des revendications de l'UPA concernant ce texte ; ces deux amendements proposés par le Groupe UDF tendent à prendre en compte les besoins spécifiques de l'économie dans la démarche d'orientation. En effet, le premier stipule que les centres d'information et d'orientation -CIO- "établissent une coopération avec les organisations professionnelles qui leurs fournissent des données qualitatives et quantitatives en terme de débouchés professionnels". L'objectif est d'éviter les embouteillages à l'entrée de certains métiers très prisés par les

jeunes alors que parallèlement des branches professionnelles entières sont à la recherche de jeunes à former, de salariés, et de futurs repreneurs d'entreprises. C'est bien l'inadaptation entre l'offre et la demande d'emplois que cette mesure tente au moins partiellement de combattre. Le second amendement prévoit d'une part que le personnel des CIO (directeurs, conseillers d'orientation, psychologues) disposera d'une formation adaptée au monde de l'entreprise et d'autre part que les CIO travailleront en coopération avec les organisations professionnelles représentatives afin d'approfondir l'information des élèves. Anodines en apparence, ces mesures révèlent un nouvel état d'esprit.

Calendriers électoraux

Les élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat s'achèvent le 9 mars 2005. Le recensement des votes et la proclamation des résultats interviendront le 14 mars. S'en suivront, du 29 mars au 4 avril, l'élection du Président et des membres du Bureau de chaque CMA, ainsi que l'élection des représentants aux CMA régionales. Les Assemblées générales des CMA régionales se tiendront au plus tard le 12 avril. Enfin, l'Assemblée générale de l'APCMA qui décidera de la composition du Bureau de cette instance aura lieu le 20 avril. Au-delà, l'année 2007 sera particulièrement chargée en rendez-vous politiques: présidentielle, législatives, municipales et cantonales. C'est d'ailleurs cet embouteillage électoral qui a amené le gouvernement à reporter à 2008 les élections prud'homales initialement programmées pour 2007.

Du nouveau sur www.upa.fr

Avant le début de la campagne officielle pour les élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat, le site de l'UPA a été enrichi d'une rubrique dédiée à ce rendez-vous électoral. On y retrouve les principaux arguments développés par l'UPA, une "Brève" spécialement consacrée aux élections ainsi que les principaux éléments visuels, matériel électoral et outils de communication, proposés par l'UPA nationale aux différentes listes labellisées UPA. En outre, les informations structurelles du site, qui figurent dans trois chapitres titrés "l'UPA", "l'entreprise artisanale" et "les chiffres clés de l'artisanat", ont totalement été remises à jour en février dernier. De bonnes raisons de consulter le site de l'UPA.

Les chiffres-clés des AVA

Selon le bulletin statistique édité par la Caisse nationale des caisses d'assurance vieillesse de l'artisanat -CANCAVA-, en 2004 le nombre de ses ressortissants a progressé de 2,66% pour atteindre un total de 1 378 235 cotisants et retraités. Le nombre d'assurés ayant liquidé leur retraite en 2004 a quant à lui augmenté de 11 123. Ce bond de 40% par rapport à 2003 résulte pour l'essentiel de la mise en place de la retraite anticipée depuis le 1er janvier 2004.

Le Premier ministre et la loi Galland

En visite dans la commune du Perreux le 22 février dernier, Jean-Pierre Raffarin a évoqué le lancement de mesures et d'une campagne en faveur du commerce de proximité : "Je pense que le commerce de centre ville, la dynamique commerciale, le marché, sont des formes modernes de développement économique et social..." Le Premier ministre a également réaffirmé l'ambition gouvernementale en matière d'apprentissage : "Je veux qu'à la fin du quinquennat, on ait pu passer à 500 000 apprentis, de manière à avoir une vraie force d'intégration sociale... Nous avons fait des efforts, notamment avec un crédit d'impôt de 1 600 euros pour les apprentis..." Enfin, il n'a pas oublié de rappeler son point de vue sur la loi Galland relative au commerce : "S'il y en a qui veulent baisser les prix (en référence à la campagne publicitaire agressive d'une grande enseigne), ils n'ont qu'à mettre l'argent qu'ils mettent dans la publicité, dans la baisse des prix !... Je souhaite qu'il y ait de la transparence. C'est pour ça que je ne veux pas supprimer la loi Galland mais la renforcer."

Déni de démocratie sociale

Profitant de la tribune offerte par la soirée des César, Lambert Wilson, au nom des intermittents du spectacle, a violemment critiqué les partenaires sociaux signataires de l'accord d'assurance chômage applicable aux intermittents, sans aucun droit de réponse pour ceux-ci bien évidemment. Les parlementaires seraient-ils prêts à suivre la même dérive ? Plus de 400 d'entre eux ont jugé bon de déposer une proposition de loi tendant à forcer les gestionnaires de l'UNEDIC à renégocier un nouvel accord. Laissera-t-on longtemps ainsi baffouer les fondements de notre démocratie sociale ?

L'agenda

22 FEVRIER

Entretien entre le Président de l'UPA et Emmanuel Hamelin, Député du Rhône, chargé des relations avec les partenaires sociaux à l'UMP.

Rencontre avec les présidents des trois caisses sociales des travailleurs indépendants, MM. Grassi, Quevillon et Rouchy, respectivement présidents de l'ORGANIC, de la CANAM et de la CANCAVA.

24 FEVRIER

Conseil National de l'UPA.

Rencontre entre le Président de l'UPA et Jean-Christophe Martin, Directeur du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales.

2 MARS

Rencontre de Jean Lardin, Vice-Président de l'UPA et membre du Comité économique et social européen avec la Direction Générale "Entreprises" à Bruxelles.

3 MARS

Réunion du Conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.

5 MARS

Interview de cinq minutes du Président de l'UPA vers 19h55 sur France Inter, dans le cadre des émissions "Expression Directe".

8 MARS

Participation de Roselyne Lecoultré, Présidente de la commission des Conjointes de l'UPA, à la rencontre organisée par Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle à l'occasion de la journée de la Femme.

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie de départ du Président de la Chambre de métiers de Paris, ancien Vice-Président de l'UPA, Armand Arianer.

